

RECU 12 MAI 2014

**Commune
de
LIVET ET GAVET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



SEANCE DU 18 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice.....15
Nombre de présents.....14
Nombre de votants.....15

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.
Le Maire,

Date de convocation du conseil municipal :
10 avril 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilbert DUPONT, Le Maire.

Présents : Messieurs Gilbert DUPONT, Guy BOUDINET, Jean-Marc KUNG, Robin LIBERA, Alain BLETON, Jean-Charles DIAFERIA, Jean-Luc BLANQUAERT, Gérard LAPOUGE ;
Mesdames Sandrine GILLET, Jennifer PRAT, Linda GOUIDMI, Christine GANDOLFE, Caroline KEBAILI, Chrystel GARCIA.

Pouvoir : Chrystelle ROUX donne pouvoir à Jean-Marc KUNG.

EAU ET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Monsieur Le Premier Adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2013 du budget eau et assainissement, qui peut se présenter ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2012	- 166 585.37 €
Résultat de l'exercice 2013	606 517.48 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2013	439 932.11 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2012	-128 549.39 €
Part affectée à l'investissement en 2013= c/1068 de 2013	0 €
Résultat de l'exercice 2013	182 396.95€
Résultat définitif au 31 décembre 2013	53 847.56€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ARRETE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires en report à nouveau :

- a) En report à nouveau section d'investissement 439 932.11 €
- b) En report à nouveau de la section de fonctionnement : 53 847.56 €.

AUTORISE Monsieur le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision, y compris le compte de gestion du receveur municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme.
Le Premier Adjoint,
G. BOUDINET

